

CTL du 26 mars 2021

NRP : Vous avez demandé France Télécom ? Ne quittez pas ...

Toulouse, le 29 mars 2021

Conformément à la décision prise lors de son dernier congrès national, la CGT Finances publiques 31 n'a pas siégé à ce n^{ème} CTL sur le « nouveau réseau de proximité ». Nous sommes certains que ce n'est pas dans cette instance que l'administration infléchira sa position sur le sujet. **Nous restons convaincus que seule une mobilisation nationale d'envergure est de nature à stopper la DG et le gouvernement dans leur entreprise de liquidation de notre service public et nous ne serons pas de ceux qui donnerons aux personnels l'illusion du contraire.**



Nous nous sommes parfois plaints que les documents fournis pour les comités techniques locaux étaient trop succincts. Cette fois, c'est un reproche que nous ne pourrons faire à l'administration.

Pour autant, au-delà du remplissage concernant certains sujets, c'est dans le contenu que les problèmes résident, le point le plus édifiant étant l'emblématique dossier du SIP de St-Alban, que le directeur nous avait présenté comme une création de service, rejoignant une de nos revendications depuis 10 ans de l'implantation d'un hôtel des Finances dans le Nord-toulousain. **En fait de création d'une implantation, c'est, au final, un simple déménagement avec transfert d'emplois** (nous y

reviendrons dans un tract spécifique).

Enfin, sur la forme, les documents fournis, s'ils comportent pas mal de détails, sont truffés de fautes et d'erreurs de « copier-coller ». Ce qui montre que personne n'a relu ces documents à la direction. Comme d'habitude, le CTL est une charge pour l'administration. Elle a l'obligation réglementaire de l'organiser et s'en débarrasse sans ménagement ! Une raison de plus pour la délégation CGT de ne pas aller perdre son temps, sans rapport de force établi par une mobilisation des collègues, dans une réunion qui n'aura pour seule finalité que d'enregistrer au procès verbal la position des OS, sans que le débat n'ait aucune influence sur les opérations présentées.

L'ordre du jour de ce CTL était le suivant :

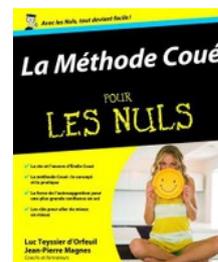
- 1 - Nouveau réseau de proximité : point d'information sur les opérations de 2021 et perspectives 2022
- 2 - Campagne IR 2021
- 3 - Relations aux usagers : déclinaison locale de la circulaire du 10 décembre 2020 concernant les horaires d'ouverture au public
- 4 - Paiement de proximité : point de situation sur le déploiement en Haute-Garonne
- 5 - Transferts d'assignation de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive
- 6 - Questions diverses

La méthode Coué, il n'y a rien de tel !

Les appréciations de la direction sont remarquables dans sa fiche intitulée « retour sur les opérations du 1^{er} janvier 2021 ».

Tout d'abord, la phrase d'introduction du document donne le ton : « *Les différentes opérations se sont bien déroulées grâce à une préparation minutieuse par les chefs de service, en lien avec les agents, et les divisions.* ». Bienvenue au pays des Bisounours !

Concernant le **SIE de Colomiers**, « *l'anticipation d'une partie des affectations au 1/9/2020 à Colomiers a permis d'intégrer le transfert de charges dans des conditions*



satisfaisantes ». Oui, au détail près que les collègues affectés n'avaient pas de passé professionnel dans ce domaine et qu'il faut quand même un peu de temps pour être pleinement opérationnel (tout ça avec des formations quasi-inexistantes dans la période) et que des départs à la retraite étaient prévus. Donc ...

En bref, « forte implication », « bonne coordination », « très peu de difficultés », « accompagnement fort », « réactivité », « bonne organisation », « maîtrise », tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pas convaincu-e-s au regard de la réalité du travail dans vos services ? Relisez un petit message du directeur général sur Ulysse et ça va bien se passer !

Chaque année, le CHSCT ministériel adopte une note d'orientation dont nous publions ci-dessous un petit extrait :

« Prévenir les risques liés aux évolutions des organisations de travail, prendre en compte les conditions de travail dans les projets. Les conditions de travail sont une composante à part entière des projets et ne peuvent pas être isolées et traitées indépendamment de l'ensemble des autres dimensions. **Cette dimension « conditions de travail » est à intégrer le plus en amont possible dans le projet de réorganisation et cette démarche doit être rendue apparente dans le dossier de présentation du projet.** ».



Il ne suffit pas de communiquer quelques chiffres et quelques plans pour considérer que l'on « intègre la dimension conditions de travail dans les projets ». La DGFIP est en train de reproduire à l'échelle de notre administration ce qui s'est

produit il y a quelques années dans l'administration des PTT transformée en France Télécom puis Orange, la Banque Postale, Chronopost, La Poste. La loi « transformation de la fonction publique » a été votée pour permettre la dislocation des droits et garanties des personnels. Disparition des CT (dans les faits, ils ont presque déjà disparu) et des CHSCT (aux Finances, ce sera la fin du budget autonome qui leur est alloué), de la plupart des CAP, le recours aux contractuels qui va s'intensifier, la RIFSEEP, les ruptures conventionnelles... Au fur et à mesure, notre gestion va se rapprocher de la gestion des entreprises privées. Pour le moment, en Haute-Garonne, les agents ont pu « se recaser » sur un site proche de chez eux. On leur assure un travail à distance possible s'ils ne souhaitent pas s'éloigner géographiquement de leur domicile. Bref, à coup de promesse, le directeur s'achète à peu de frais la paix sociale. Mais, viendra rapidement un temps où le point de chute va s'éloigner de notre domicile. Et, là, les complications vont débiter pour ceux dont le conjoint devra quitter son emploi pour suivre en mutation l'agent déplacé, ou bien l'un des deux fera des dizaines de kilomètres par jour pour rejoindre son lieu de travail.

Pendant ce temps, l'utilisateur, placé au centre ... du site internet, devra se débrouiller entre une plateforme téléphonique et un accueil de proximité à ouverture approximative. Il sera un peu comme le citoyen qui souhaite se faire vacciner contre la Covid en ce moment, errant entre les plateformes « Doctolib », les numéros verts, son médecin traitant et la pharmacie du coin.



Nous publierons dans la foulée de ce tract des éléments sur chacune des questions à l'ordre du jour de ce CTL.

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr